

NOMBRE DE MEMBRES

En EXERCICE	55
PRESENTS	38
VOTANTS	47

CONVOCATION

Datée	du 8/12/25
Affichée	le 8/12/25

OBJET

Fermeture de l'Ecole la
Ribambelle sise à L'Aigle

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
du Conseil communautaire
de la communauté de communes des Pays de L'Aigle

SÉANCE DU 18 DÉCEMBRE 2025

L'an deux mil vingt-cinq, le jeudi dix-huit décembre à vingt heures, les membres du Conseil communautaire légalement convoqués le huit décembre 2025, se sont réunis dans les locaux de la communauté de communes, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean SELLIER.

Monsieur Pierre DUFAY a été nommé secrétaire de séance.

Etaient présents : Véronique HELLEUX, Dominique NETZER, Didier PITOU, Éric ZO, Daniel MARIE, Serge GODARD, Philippe CROTEAU, Pierre DUFAY, Jean-Luc BEAUFILS, Paule KLYMKO, Michel LE GLAUNEC, François BRIZARD, Christian BARBIER, Philippe VAN-HOORNE, Pascal GUEUGNON, Didier COUSIN, Jean-Marie GOUSSIN, Sylvie CHAUVEL-TRÉPIER, Pascal SAMSON, Mireille NOGUET, Serge DELAVALLÉE, Isabelle CLOUCHÉ, Philippe RONDEL, Hubert GORET, Delphine PRIEUR, Gilbert MATELOT, François HUREL, Fabrice GLORIA, Didier DEMONCHEAUX, Hervé HAREL, Jean-Guy GRANDIN, Franck GAULTIER, Christophe POTTIER, Joël BRUNET, Jean SELLIER, Christine LEBRETON, Guy MARTEL, Jean-Luc NOUAIL

Pouvoirs : Dominique LORMEAU a donné pouvoir à Véronique HELLEUX
Sylvie MOLERO a donné pouvoir à Delphine PRIEUR
Charlène RENARD a donné pouvoir à Didier COUSIN
Nathalie LENÔTRE a donné pouvoir à Philippe VAN-HOORNE
Lionel GONNET a donné pouvoir à Pascal SAMSON
Fleur GOSSELIN a donné pouvoir à Jean-Marie GOUSSIN
Marie-José MARTIN a donné pouvoir à Sylvie CHAUVEL
TRÉPIER
Elisabeth JOSSET a donné pouvoir à Didier DEMONCHEAUX
André LAMONTAGNE a donné pouvoir à Christine LEBRETON

Absents excusés : Philippe THOURET, Jacky DE TAEVERNIER

Absents : Pascal SUARD, Alexandra DEPARIS-AUBRIL, Edith LEROY, Nathalie RIBAULT, Nadège TROUILLET, Virginie VIOLET

Madame HELLEUX, Vice-présidente déléguée au Scolaire, rappelle aux membres du Conseil la décision en date du 5 octobre 2023 de transformer l'école élémentaire Victor Hugo en école primaire pour y intégrer les classes de l'école La Ribambelle. Cette décision a été prise comme une alternative à la reconstruction de l'école La Ribambelle prévue dans le cadre du projet NPNRU (Nouveau Programme National de Rénovation Urbaine) du quartier de La Madeleine.

Cette modification de projet a fait l'objet de l'avenant n° 2 à la convention pluriannuelle du projet de renouvellement urbain de L'Aigle.

Après les travaux de réhabilitation de l'école Victor Hugo actuellement en cours, les classes de La Ribambelle pourront y être accueillies dès la rentrée scolaire 2026-2027. Considérant qu'en octobre 2026, les travaux de démolition de l'école La Ribambelle devront intervenir pour permettre la construction sur cette parcelle de 13 logements par Orne Habitat conformément au projet de renouvellement urbain, il y a lieu de décider la fermeture de l'école La Ribambelle à compter de la rentrée scolaire 2026-2027.

- Vu le Code général des collectivités territoriales ;
- Vu le Code de l'éducation nationale, notamment les articles L.212-1 et L212-7 ;
- Vu la convention pluriannuelle de partenariat pour le projet de rénovation urbaine (ANRU) du quartier de la Madeleine à L'Aigle et ses avenants n° 1 et n° 2 ;
- Vu la convention relative à la mise à disposition de l'école La Ribambelle auprès de la Communauté de Communes des Pays de L'Aigle par la Ville de L'Aigle ;
- Considérant que l'école La Ribambelle est intégrée au périmètre de l'opération de renouvellement urbain menée avec l'ANRU et qu'elle doit, à ce titre, faire l'objet d'une démolition complète afin de permettre la restructuration urbaine du quartier de La Madeleine ;
- Considérant que les élèves de la Ribambelle seront accueillis, à compter de la rentrée scolaire 2026-2027, au sein de l'école Victor Hugo, entièrement réhabilitée.

Le Conseil, après en avoir délibéré :

- DECIDE la fermeture de l'école la Ribambelle, à compter de la rentrée scolaire 2026-2027
- DONNE POUVOIR au Président pour signer tous documents se rapportant à ce dossier

VOTE : 28 POUR

5 CONTRE ((Serge DELAVALLÉE, Isabelle CLOUCHÉ, Philippe RONDEL, Jean-Guy GRANDIN, Christophe POTTIER)

14 ABSTENTIONS (Philippe VAN-HOORNE et son pouvoir, Pascal GUEUGNON, Didier COUSIN et son pouvoir, Jean-Marie GOUSSIN et son pouvoir, Sylvie CHAUVEL-TRÉPIER et son pouvoir, Pascal SAMSON et son pouvoir, Mireille NOGUET, Franck GAULTIER, Joël BRUNET)

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits

Au registre sont les signatures

Pour copie certifiée conforme

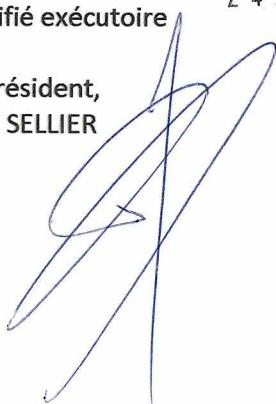
Acte reçu en préfecture le 24 DEC. 2025

Publié en ligne le

24 DEC. 2025

Certifié exécutoire

Le Président,
Jean SELLIER



Accusé de réception en préfecture
061-200068468-20251218-2025-12-18-233-DE
Date de télétransmission : 24/12/2025
Date de réception préfecture : 24/12/2025

Accusé de réception en préfecture
061-200068468-20251218-2025-12-18-233-DE
Date de télétransmission : 24/12/2025
Date de réception préfecture : 24/12/2025